

LES DROITS DES USAGERS

Edition Avril 2025
Bulletin tri-annuel

Volume 2- Numéro 3



centre le cardinal inc.

En tant qu'utilisateur du réseau de la santé et des services sociaux, vous avez des droits reconnus par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). La LSSSS s'appuie sur les droits fondamentaux afin de définir les droits des usagers. Ces droits doivent être exercés de manière judicieuse et en respect des autres usagers qui ont les mêmes droits. Les droits reconnus à toute personne peuvent être exercés par un représentant.

Droit de choisir son professionnel ou l'établissement :

C'est le droit de **choisir** son professionnel. C'est aussi le droit de choisir l'établissement où l'on souhaite recevoir les services. Lorsqu'un établissement n'offre pas les services requis, il accommode l'utilisateur le mieux possible.

Droit de recevoir les soins que requiert son état :

C'est le droit de **recevoir** les soins que son état de santé nécessite lorsque sa vie est en danger. En cas d'urgence, une personne qui n'est pas en mesure de donner son consentement recevra quand même les soins. Le personnel de l'établissement est autorisé à le faire, sauf dans le cas où il existe une indication contraire.

Droit de consentir à des soins ou de les refuser :

C'est le droit de **dire oui** ou **dire non** à des soins, des traitements, des examens. Personne ne peut être soumis à des traitements sans son accord. Les professionnels ont l'obligation de fournir une information claire et complète pour que la décision de l'utilisateur soit prise en toute connaissance de cause. Lorsque l'utilisateur est incapable ou inapte, le consentement peut être obtenu par une autre personne en son nom selon les dispositions prévues par la loi.

Droit de participer aux décisions :

C'est le droit de **participer** à toute décision pouvant affecter son état de santé ou son bien-être mental et physique, de participer à la mise en place et à la modification du plan d'intervention proposé.

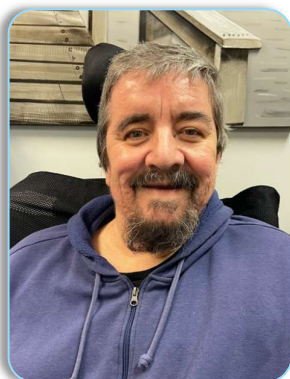
Nous vous souhaitons un beau printemps !



Votre comité des usagers vous informe...

Trois fois par année, le comité des usagers vous achemine un bulletin pour vous présenter les droits des usagers. Nous sommes toujours là pour vous soutenir au besoin !

UN
COMITÉ
à votre
écoute



M. Bernard Dion
Président



Mme Gisèle Grandmaison
Vice-présidente



M. Gérard Bonin
Secrétaire-trésorier



Mme Nicole Letendre
Conseillère



Mme Lise Genest
Conseillère

Avez-vous reçu la version électronique par courriel ?

PSST!

Vérifiez dans votre courrier indésirable au cas où...

www.centrelecardinal.com